

Recherche des enfants disparus—Loi

sujet des enfants disparus en comparaison des voitures et le reste.

M. Waddell: Je m'incline devant cette précision, monsieur le Président. C'est une chose qui n'est pas de nature à étonner.

Le président suppléant (M. Paproski): Ce n'est pas là vraiment un rappel du Règlement, mais plutôt un point à clarifier. J'espère que nous ne nous lancerons pas dans un débat.

M. Waddell: C'est l'organisation qui l'a affirmé. C'est une grave allégation, monsieur le Président. Nous nous intéressons plus aux biens matériels qu'aux personnes. Nous nous inquiétons davantage de voitures et de bateaux volés que d'enfants disparus. Si c'est bien le cas, il nous faut changer cela.

Le député nous dit que un million et demi d'enfants disparaissent chaque année aux États-Unis. C'est là beaucoup d'enfants. Lorsque ce projet de loi sera examiné au comité, nous ferions bien de nous demander pourquoi pareille situation existe. Est-ce parce que les enfants disparus, qui sont en un sens des fugitifs, sont maltraités par leurs parents? Sont-ils emmenés par un parent à la suite de l'échec d'un mariage et de problèmes qui y sont associés? Sont-ils enlevés par des Clifford Olson issus de la criminalité qui empoisonne notre société? Il serait bon d'avoir une ventilation des statistiques à cet égard.

Il nous faut examiner la cause de ce problème. Est-elle une forme de racisme contre les Noirs, aux États-Unis? Est-elle la pauvreté? Il y a certes beaucoup de pauvres aux États-Unis comme au Canada. Il faudrait en débattre lorsque nous examinerons le projet de loi au comité.

Je puis dire au député qu'il y a bien des façons—qui ne s'excluent pas l'une l'autre, je crois—de tenter de régler le problème des enfants disparus. La force en est une; obliger légalement la police à chercher les enfants disparus et à dresser des rapports sérieux à leur sujet. La prévention en est une autre; faire en sorte que les enfants ne disparaissent pas en premier lieu.

Dans ma province de la Colombie-Britannique, le gouvernement a sabré les services aux familles. Il a sabré les services aux enfants. Il a réduit le nombre des travailleurs sociaux et des centres d'accueil pour les personnes battues. Ces services sont pourtant des mesures de prévention. Si nous pouvions renforcer le rôle des familles, éviter aux gens la pauvreté et prévenir les mauvais traitements, on aurait moins besoin de ces services et il y aurait moins d'enfants disparus.

Le gouvernement, je le rappelle, s'apprête à réduire les allocations familiales alors qu'il engouffre un milliard de dollars dans une banque. Si elle est mise en œuvre, cette mesure provoquera à coup sûr d'autres problèmes d'ordre familial, car elle va priver des familles qui sont vraiment dans le besoin. Monsieur le Président, on ne peut pas gagner sur les deux tableaux.

Le rapport Badgley dont j'ai parlé énumérait un certain nombre de mesures préventives. On y proposait d'établir des normes de service minimum pour les policiers et les travailleurs sociaux. Ce rapport concernait les abus sexuels. Or, les mêmes recommandations pourraient s'appliquer dans l'ensemble aux cas d'enfants disparus. Il faudrait s'intéresser à l'établissement des rapports policiers, à la transmission des renseignements aux autres provinces et à leurs agences, à la sensibilisation de la population. On a parlé de créer le poste de commissaire aux enfants, afin de centraliser les services. Voilà des idées utiles.

Le député a voulu véhiculer aujourd'hui, il en conviendra sans doute, un sentiment répandu parmi la population qui reproche à la bureaucratie, comme à la police, de se contenter de peu et qui s'inquiète et s'indigne de voir que personne ne s'intéresse à la question. Ce sont de vrais problèmes et il faut s'y attarder.

La société souffre de sentiments d'aliénation et de frustration qui se reflètent notamment dans les disparitions d'enfants. Ces sentiments ne sont pas nouveaux et, dans un certain sens, ils sont inévitables. Mais dans notre société matérialiste, il me semble qu'il y a plus d'échecs et moins de stabilité au sein de la famille et de la collectivité. Ainsi en est-il de la prostitution où les frustrés croient trouver l'attention qui leur manque. Les fugues des enfants en sont un autre exemple, de même que l'existence de déséquilibrés, prêts comme Olson à assassiner des enfants. Les problèmes se manifestent de toutes sortes de manières. Je renvoie le côté négatif de notre société, alors que, se plaçant du point de vue positif, le député s'est donné la peine de présenter ce projet de loi. Cette mesure répond à un problème de fond. J'ai quelques inquiétudes à propos du libellé du projet de loi et de la façon dont il touche les libertés civiles et le Code criminel. Je me demande aussi si une telle mesure peut être vraiment efficace. Cependant, je signale au député qu'il vaut la peine de se pencher sur cette question.

● (1740)

Je vais maintenant me rasseoir et j'espère que le projet de loi sera renvoyé au comité aujourd'hui pour que nous puissions en discuter plus longuement.

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire quelques mots pour appuyer le projet de loi C-230 du député de Halifax-Ouest (M. Crosby) sur l'aide à la recherche des enfants disparus. Comme il l'a dit, cette mesure vise à permettre aux parents ou aux personnes chargées de la garde d'un enfant d'obtenir de l'aide dans leurs recherches pour trouver cet enfant au Canada. L'administration de la justice comprend des ressources humaines et autres qui devraient pouvoir être utilisées à cette fin. Bien entendu, c'est ce que le projet de loi vise à obtenir.

Je tiens particulièrement à appuyer cette mesure parce que j'ai moi-même une amie, M^{me} Inge Cant, qui a eu une expérience terrifiante du même genre avec son propre enfant. M^{me} Cant et son mari se sont séparés vers 1981. Ils avaient un enfant. Il y a d'abord eu une bataille acharnée devant les tribunaux pour la garde de l'enfant. La mère a eu gain de cause. Son mari a interjeté appel de la décision et il a obtenu le droit de rendre visite à l'enfant les fins de semaine. Pendant l'une de ces fins de semaine, lui et l'enfant, nommé Jonathan, sont disparus. M^{me} Cant a ensuite passé 20 mois à essayer de trouver son fils. Non seulement elle a passé tout ce temps à faire des recherches, mais elle a aussi dépensé beaucoup d'argent. Monsieur le Président, vous avez peut-être lu quelque chose à ce sujet dans les journaux. Je voudrais citer un passage d'un article publié le 16 février 1984 dans le *Toronto Star*. Le voici:

Inge Cant a tenu des comptes très exacts.

Entre les frais d'interurbains de \$100 et les notes d'avocat de \$20,000, les recherches pour son fils, Jonathan, ont coûté plus que ce que la plupart des gens pourraient se permettre. Cela représente certes plus que ce que M^{me} Cant, secrétaire juridique dont le revenu était d'environ \$20,000 par année, pouvait espérer payer elle-même.